

Objectifs :

Approfondir certains domaines et aller plus loin dans l'animation d'une bibliothèque.

Partenaires & destinataires :

Salariés et bénévoles travaillant dans une bibliothèque du réseau départemental.
Les nombres de stagiaires minimum et maximum sont précisés dans le guide de formation.

Durée :

½ journée, 1jour ou 1 jour et demi le plus souvent sur site

Avant la prestation :

Prendre contact avec le formateur pour déterminer la date et le lieu de la formation via le bulletin d'inscription. Il doit être retourné, validé par l'autorité de tutelle.

Les inscriptions sont gérées par la bibliothèque coorganisatrice qui les retransmet à la BDDP.
Après la clôture des inscriptions, la BDDP adresse au stagiaire **une confirmation d'inscription** qui fait office de convocation. S'il n'a pas reçu ce courrier dans les quinze jours après la clôture des inscriptions, le stagiaire doit appeler la BDDP pour vérifier que la collectivité a bien transmis le bulletin d'inscription.

En cas de désistement, le stagiaire s'engage à prévenir le plus tôt possible avant le début du module afin de libérer sa place pour un autre stagiaire sur liste d'attente.

S'agissant des formations à la carte, le désistement risquant d'entraîner l'annulation de la formation, il est demandé au stagiaire de s'assurer de sa disponibilité au moment de son inscription.

Pendant la prestation :

Le stagiaire ayant été inscrit à la formation, s'engage à suivre celle-ci dans son intégralité et à participer dans la mesure de ses compétences aux interventions des formateurs.

Le stagiaire s'engage au respect des horaires, de l'organisation du stage et du règlement intérieur de la BDDP.

Après la prestation :

Une attestation de présence sera délivrée au stagiaire dans le mois suivant la formation ou exceptionnellement à la demande.

Le stagiaire s'engage à répondre dans les meilleurs délais au formulaire d'évaluation de la formation, qui sera envoyé numériquement. Une évaluation sur le retour des acquis et leur mise en pratique peut être demandée par le formateur dans l'année qui suit (Méthode : questionnaire d'évaluation, visite sur place, etc....).

Personne intervenante :

Les intervenants aux formations à la carte sont les agents de la BDDP spécialistes des matières abordées.

Matériel et documentation mis à disposition :

Support pédagogique, diaporama, bibliographie, webographie.

Délai d'intervention de la BDDP :

A déterminer avec les formateurs

Prestation associée :

Voir présentation des différentes formations dans le guide des formations

Contact BDDP

Ludovic Jean Garreau

Tél : 05 53 02 03 04

Mail : l.garreau@dordogne.fr

Christelle Chamoulaud

Tél : 05 53 02 03 01

Mail : c.chamoulaud@dordogne.fr

Service formation : cd24.bddp-formation@dordogne.fr

Bulletin d'inscription dans le guide des formations et sur le portail de la BDDP :

<https://biblio.dordogne.fr/acces-professionnel/formation/programme-et-inscription>